

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

29/08/2022

Date d'Affichage

13/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le six septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Annick JOUFFLINEAU, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Anne-Marie RABEC, Yohann GARREAU (jusqu'à 22h20), Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD

Absents excusés : Jean-Marc VARIN, Benoît LAVARDE, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Serge ANFRAY

Madame Fabienne LENOËL remplit les fonctions de secrétaire.

Monsieur Jean-Marc VARIN, conseiller municipal de la commune de Saint Clair sur l'Elle, empêché d'assister à la séance du Conseil Municipal de ce jour, donne pouvoir à Madame Fabienne LENOËL pour prendre en son nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins au cours de ladite séance.

Monsieur Benoît LAVARDE, conseiller municipal de la commune de Saint Clair sur l'Elle, empêché d'assister à la séance du Conseil Municipal de ce jour, donne pouvoir à Monsieur Stéphane LECHANOINE pour prendre en son nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins au cours de ladite séance.

Madame Floriane VISART DE BOCARMÉ, conseillère municipale de la commune de Saint Clair sur l'Elle, empêchée d'assister à la séance du Conseil Municipal de ce jour, donne pouvoir à Madame Anne-Marie RABEC pour prendre en son nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins au cours de ladite séance.

Monsieur Serge ANFRAY, conseiller municipal de la commune de Saint Clair sur l'Elle, empêché d'assister à la séance du Conseil Municipal de ce jour, donne pouvoir à Madame Maryvonne RAIMBEAULT pour prendre en son nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins au cours de ladite séance.

Pour des raisons professionnelles, Monsieur Yohann GARREAU quitte la séance du Conseil Municipal à 22h20.

**OBJET : DÉLIBÉRATION 2022 - N°06/08 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS
AUX ASSOCIATIONS**

Madame le Maire rappelle la délibération 2022 - N°06/01 du 20 juin 2022.

La subvention attribuée pour l'association « cheveux blancs » avait été reportée, car le dossier était incomplet.

Madame le Maire demande à Madame Anne-Marie RABEC, membre de bureau dans l'association « cheveux blancs » de sortir de la salle.

La subvention versée pour l'année 2022 à l'association « Cheveux Blancs » est ainsi votée à l'unanimité :

Subventions imputées à l'article 6574 du budget communal

- Cheveux Blancs

3 300.00 €

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits

Accusé de réception en préfecture
S0123-0004557-20220906-DE2022_09-08-DE
Date de télétransmission : 12/09/2022
Date de réception préfecture : 12/09/2022

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance	Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	 